



Divorce sans avocat possible?

Par **CHALYS_old**, le 11/12/2007 à 14:22

Je souhaiterais savoir si il est possible de ne pas avoir recours à un avocat lors d'un divorce à l'amiable? Lui aura droit à l'aide judiciaire mais moi non, ayant un salaire correct. Cependant je suis en dossier de surendettement et je n'ai malgré tout pas les moyens de payer un avocat. J'ai pu entendre dire que l'on pouvait passer directement devant le juge sans avocat. Est-ce possible? merci pour votre réponse.

Par **Upsilon**, le 11/12/2007 à 20:12

Bonjour !

En réalité, non. Meme si vous êtes ts 2 d'accord pour divorcer, il vous faudra UN avocat (et un seul) pour vous représenter, vous conseiller et vous suppléer devant le juge.

Un avocat, sachant que votre mari aura droit aux aides, ca ne devrait pas poser de pb ?

Par **patrick02**, le 12/12/2007 à 21:19

Bonjour,

J'ai cru comprendre que chalis souhaitait savoir s'il lui fallait également prendre un avocat....Sauf erreur, si l'une des parties, bénéficiant de l'A.J, propose à l'autre partie de prendre son avocat pour aider à la tentative de conciliation, rien, selon moi, ne s'y oppose et les frais s'en trouveront ainsi fortement réduits.

Attention quand même à ce que les conventions préalables soient bien enregistrées comme élaborées entre vous au préalable.